

ACCORD DE COALITION

LSAP – déi gréng

Période 2018-2023

Introduction :

La coalition LSAP - déi gréng a réaffirmé son engagement à l'égard des grands projets convenues en cours; l'école du Faubourg avec une piscine d'apprentissage, l'«école de quartier Aal Meederchersschoul», le centre culturel Schungfabrik et la rue de l'Industrie. Tous les projets mentionnés seront poursuivis et finalisés.

L'ancienne-nouvelle majorité s'est engagée pour la mise en œuvre intégrale du règlement communal de la circulation, qui prévoit, entre autres, une extension du parking résidentiel et d'autres mesures concernant le stationnement et la circulation.

Le projet du nouveau plan d'aménagement général, qui contient de nombreux éléments positifs pour une meilleure conception urbaine, sera achevé dans un proche avenir. Le développement de la zone «Kayl-Nord» et donc d'un tout nouveau quartier pour Kayl sera rendu possible par l'extension du périmètre de construction.

1) Programme pour les services d'éducation et d'accueil, les écoles et les jeunes

- Construction d'un nouveau site SEA sur le campus de l'école Nuël;
- Construction d'une cuisine de production pour tous les SEA communaux;
- Analyse des besoins concernant une crèche en forêt;
- Mise à disposition de ressources financières supplémentaires pour permettre au SEA d'atteindre ses objectifs sociaux et éducatifs;
- Afin de fournir aux enfants des opportunités de développement optimales dans les structures d'accueil, nous nous efforcerons de coopérer avec les clubs locaux (sports, musique, ...);
- La commune est activement engagée dans l'inclusion de tous les enfants en fournissant des locaux bien équipés pour l'école primaire et le SEA. Tous les enfants, quels que soient leurs besoins spécifiques ainsi que leur origine sociale et nationale, peuvent ainsi participer aux offres de l'école et du SEA;
- Nous voulons soutenir et coordonner les initiatives qui accompagnent et conseillent les parents en matière d'éducation;
- En coopération avec les ministères, l'initiative «Liewensufank», l'école et le SEA, le soutien linguistique sera élargi et promu. Les parents seront fortement impliqués, de sorte à ce que le soutien précoce de la première langue (langue maternelle) chez les enfants sera renforcé avant l'inscription;
- La commune créera un poste pour une/un infirmière/infirmier pédiatrique pour les besoins du SEA;
- Les activités de vacances pendant les vacances d'été sont développées en collaboration avec l'équipe éducative du SEA;

- Examiner l'introduction de l'aide aux devoirs à domicile;
- Les cours de récréation et les terrains de jeux seront planifiés et redessinés d'une manière variée et proche de la nature, pour offrir des opportunités de développement optimal aux enfants;
- Planification d'une nouvelle école pour le quartier Kayl-Nord;
- Programme de modernisation de l'informatique à l'école;
- Fourniture de matériel didactique en collaboration avec le personnel enseignant;
- Construction d'emplacements pour les Kickboards dans toutes les cours d'école;
- La commune entretient un dialogue étroit avec tous les partenaires scolaires et soutient leur travail;
- Un soutien supplémentaire à notre maison de jeunes JUKATE et au travail de jeunesse de proximité est garanti;
- Examiner la capacité et, s'il y a lieu, élargir la maison des jeunes existante ou créer un autre centre pour jeunes;
- Maintenir le financement des activités estivales de la maison de la jeunesse au moyen d'une convention spécifique;
- Adaptation de la réglementation sur les subventions pour les élèves et les étudiants;
- Augmentation des emplois d'été dans les services communaux;
- Soutien supplémentaire au marché du travail régional «Be active» du «Point Info Jeunes»;
- Création de nouveaux emplois dans le service communal pour les adolescents et les jeunes adultes dans le cadre de contrats de CAE;
- Réduire davantage le chômage des jeunes en étroite coopération avec les autorités publiques ou les agences privées;
- Augmenter le budget de la coopération intergénérationnelle;
- Création de terrains de jeux supplémentaires;
- Dans la période précédant les décisions sur la politique de la jeunesse, la maison des jeunes est impliquée, et les enfants et les jeunes participent activement aux décisions de la politique locale, par exemple en organisant des conseils communaux d'enfants et de jeunes;
- Mise en place d'une aire de skateboard.

2) Programme pour la mobilité, le transport et la sécurité routière

- Remodelage et apaisement de la circulation sur l'ensemble de la zone devant l'école du Faubourg (section entre la rue Neuve et la salle des sports, allée menant à la salle des sports);
- Création de zones de trafic apaisé devant l'école JP Nuël à Tétange, la rue de l'Eglise et la rue de l'Hôtel de Ville à Kayl;
- Extension des zones 30km/h à toutes les routes municipales, en maintenant la zone 30km/h dans la rue de l'Industrie et la rue Biermecht, après la rénovation;

- Création d'un concept de mobilité douce, de pistes cyclables et de circulation piétonne sur la liaison «Kayltal» le long du ruisseau, également dans la nouvelle zone de développement Kayl-Nord;
- Installation de «gendarmes couchés» sur les routes communales selon l'analyse des besoins;
- Illumination des passages pour piétons sur les axes secondaires;
- La Construction de feux de circulation supplémentaires pour les piétons en cas de besoin;
- Marquage des entrées du territoire de la commune et, si nécessaire, installation des systèmes d'avertissement de vitesse supplémentaires;
- Nous planifions des pistes piétonnes et cyclables cohérentes, ensemble avec les citoyens. Les parents et les enfants sont sensibilisés à renoncer à la voiture comme moyen de transport pour aller à l'école. Avec l'achèvement du concept «école de quartier», des actions supplémentaires telles que le Pedibus seront lancées et une offre régionale de transport par autobus sera créée;
- Prendre des mesures supplémentaires pour la sécurité de nos élèves dans un deuxième programme «Séchere Schoulwee»;
- Dans le cadre du concept global, en collaboration avec les autorités de l'État, passer en revue les capacités du rond-point Place Coullen et élaborer des alternatives.

3) Programme pour le transport public

- Engagement au projet «BNHS» (Bus à Haut Niveau de Service), un tramway sur pneus, qui a été proposé par le Ministère du développement durable. Kayl aura deux arrêts sur le trajet entre Dudelange et Rodange suivant ce projet;
- En collaboration avec la ville de Rumelange, l'extension des lignes de trains directs du «Kayltal» vers Luxembourg-Ville et création d'une nouvelle connexion à l'Université Belval;
- La gestion du trafic depuis le site Eweschbuer Kayl direction centre sera révisée;
- La commune devrait fournir à ses citoyens une subvention pour l'acquisition d'un «M-Pass»;
- Le système Velo'Ok sera étendu;
- Nous nous engageons à mettre en place un «Late Night Bus» pendant le week-end;
- Lors de l'aménagement du territoire, des conditions organisationnelles et des techniques pour la mobilité de demain seront créées, comme par exemple des couloirs pour les bus, la mobilité électrique, des pistes cyclables rapides dans la région, etc. Nous accorderons une attention à l'accessibilité dans les espaces publics et mettrons en œuvre des mesures de prévention et réduction de Traffic, des zones résidentielles sans voiture et des zones d'espace partagé, etc.;
- Demande à l'autorité compétente d'étendre et améliorer la ligne RGTR 197 - Ville de Luxembourg;
- Construction d'infrastructures pour les personnes handicapées pour l'accès aux transports publics;
- Expansion du modèle «Ruf-Bus», collaboration avec Rumelange;
- Promotion du développement du réseau TICE, de la fréquence et du respect des horaires.

4) Programme pour le stationnement

- Construction systématique de parkings souterrains sous les nouvelles infrastructures majeures de la commune;
- Les espaces de stationnement réservés au stationnement de courte durée dans le centre doivent être agrandis et mieux marqués;
- Agrandissement du «Park & Ride» loué à Kayl, en collaboration avec la CFL;
- Contrôles systématiques du stationnement par les agents municipaux;
- Après l'achèvement de la nouvelle Ecole du Faubourg: mise en place d'un parking en face de l'ancien bâtiment d'école, qui sera affecté à un autre usage.

5) Programme d'économie d'énergie

- Achèvement et mise en œuvre du concept de rénovation énergétique des bâtiments publics;
- Application de la technologie LED respectueuse de l'environnement à tous les nouveaux projets de la commune (routes, écoles, SEA, administration, chantiers de construction, etc.);
- Installation de capteurs photovoltaïques et d'autres énergies alternatives dans les bâtiments publics;
- Isolation des toitures et des façades lors des rénovations des bâtiments publics;
- La commune effectue une comptabilité énergétique pour les bâtiments municipaux qui permet d'analyser la consommation d'énergie et de mettre en œuvre des stratégies pour une plus grande efficacité énergétique;
- Achat de véhicules électriques supplémentaires pour le parc de véhicules communal;
- Afin de promouvoir la transition vers les énergies renouvelables pour les citoyens, des subventions pour les panneaux solaires (solaire thermique et photovoltaïque) sont introduites;
- Nous informerons les ménages sur les nouvelles aides d'Etat (banque climatique et constructions durables) pour la réhabilitation des logements privés et les conseillerons dans le cadre du pacte climatique.

6) Programme de protection de l'environnement

- La poursuite de la coopération avec le SICONA pour la plantation d'arbres et la préservation de biotopes de valeur;
- Sensibilisation de la population à la préservation des arbres remarquables existants dans le secteur privé;
- Préservation de la substance arborée de la commune dans le cadre du cadastre des arbres existant;
- Planification d'un arboretum (parcours d'enseignement sur les arbres);
- Programme de financement pour la préservation des vergers, des prairies naturelles et des plantations d'arbres;

- Renaturation ou conception naturelle des cours d'eau, nettoyage régulier de la «Biermecht» et du «Kaylbach»;
- Construction de maisons d'insectes supplémentaires, engagement dans l'action «fauchage tardif»;
- Attitude positive pour le reclassement d'autres zones de la commune en zones de conservation de la nature;
- Introduction de parrainages d'arbres pour maintenir la verdure sur le bord de la route;
- Mettre en place un programme pour l'installation de distributeurs de sacs et de poubelles supplémentaires pour les propriétaires de chiens;
- Gestion naturelles des espaces verts;
- La commune sensibilise les ménages privés et les entreprises dans les zones industrielles ou commerciales par un travail ciblé de relations publiques sur les espaces verts naturels et par des conseils d'experts;
- La commune décerne un prix pour les jardins écologiques;
- La commune favorise l'écologisation du toit et des façades;
- Les espaces verts seront interconnectés avec les espaces verts à l'extérieur de la commune;
- Ceci améliore la qualité de vie et crée des biotopes importants pour de nombreux animaux et plantes. La commune s'engage à la protection des abeilles à travers des campagnes d'information et de sensibilisation ainsi que par la promotion de l'apiculture;
- La commune mènera des campagnes de sensibilisation sur le bien-être des animaux domestiques et, le cas échéant, participera à l'asile intercommunal prévu à Dudelange;
- La commune n'autorise pas les cirques comportant des animaux;
- La commune encourage l'utilisation accrue des produits biologiques saisonniers, ainsi que des produits du commerce équitable et des produits régionaux à travers un quota minimum d'approvisionnement alimentaire disponible dans le SEA;
- La commune informe les ménages privés sur les dangers de l'utilisation des pesticides et montre des alternatives;
- Les jardins familiaux (Cités jardinières), les jardins communaux et les jardins scolaires sont établis ou agrandis et gérés selon des critères écologiques;
- Dans les bâtiments appartenant à la commune et dans les installations techniques, des mesures de réduction du bruit optimales sont prévues pour la protection contre le bruit;
- Afin de lutter contre la pollution lumineuse, un éclairage LED à lumière chaude (<3.000k) est systématiquement utilisé dans les espaces publics: l'utilisation sera limitée dans le temps et les sources lumineuses seront intelligemment conçues;
- Le réseau communal d'approvisionnement en eau sera réhabilité et entretenu afin d'éviter la perte d'eau et de garantir une qualité élevée de l'eau potable;
- La commune définit ses zones de protection de l'eau potable et met en œuvre les mesures nécessaires pour la protection et l'utilisation de ses sources avec les administrations de l'État, les entreprises concernées et les communes voisines. L'eau de source sera utilisée pour l'approvisionnement humain;

- Les égouts seront réparés et le réseau d'égouts sera étendu. A l'avenir, l'évacuation de la pluie et des eaux usées sera effectuée séparément. Avec ce système d'évacuation on obtient:
 - o seule l'eau polluée pénètre dans l'usine de traitement des eaux usées et moins d'eau doit être retraitée;
 - o l'eau de pluie est renvoyée directement dans le sol et les cours d'eau;
 - o l'eau usée ne pénètre plus dans les cours d'eau;
- La commune s'engage à améliorer la valeur de l'eau potable en l'utilisant des fontaines d'eau potable dans les lieux publics, tels que le «Park Ouerbett», la salle de sport et l'Hôtel de Ville;
- Afin de sensibiliser la population, les associations locales et les entreprises à la prévention des déchets, la commune mène un travail de relations publiques local pour un achat économe en ressources et une utilisation responsable des ressources;
- Dans l'administration communale et les institutions communales, telles que les écoles, le SEA, les festivals ou les manifestations sportives, une prévention et un tri exemplaire des déchets sont mis en place. Il sera systématiquement fait attention aux offres alternatives aux récipients jetables. En outre, dans les bâtiments publics, l'accent est mis sur l'utilisation de produits de nettoyage respectueux de l'environnement;
- La communauté soutient la lutte contre le gaspillage alimentaire et veille à l'utilisation responsable de la nourriture, en particulier dans les institutions publiques. Afin de promouvoir cela dans la population, nous dépendons de plus en plus de l'éducation (prévention du gaspillage alimentaire, cours de cuisine);
- La commune crée un concept contre le «littering» dans les espaces publics, fournit une éducation environnementale dans les écoles et soutient les campagnes de collecte des déchets;
- La commune a mis au point un concept pour la réutilisation des biens meubles. Elle soutient ou initie des échanges et des réparations de marchés d'occasion, développe un atelier de réparation municipal ou régional, s'appuie systématiquement sur une méthode de construction économe en ressources pour la construction de nouvelles infrastructures;
- Dans le cadre du Pacte Climat, la commune organise des échanges réguliers avec les entreprises locales. Les mesures possibles de protection de l'environnement et d'économie d'énergie dans les zones industrielles et commerciales sont définies en concentration. Pour cela, la commune offre des conseils professionnels;
- Nous visons une implication plus importante de la commune dans le pacte climat. La commune contribue à la réalisation des objectifs fixés lors des négociations de Paris sur le changement climatique, COP21;
- La commune, avec les associations locales et les communes voisines, initie le développement d'un concept touristique pour la région. La priorité est donnée à la préservation et à l'utilisation douce du patrimoine naturel, culturel et historique.

7) Programme pour Kayl Nord et PAG

- Support du bureau d'études et des architectes dans le développement de concepts pour le logement, le transport, la restauration, la planification des équipements publics et dans les négociations avec les propriétaires;
- Fourniture de ressources financières pour la planification et l'achat de diverses parcelles;

- Implication des citoyens dans le processus de planification;
- Négociations avec le «Fonds de Logement» et la «Société des habitations à bon marché» pour la planification du logement social obligatoire;
- Création d'un nouveau règlement de construction (règlement sur les bâtiments, les voies publiques et les sites);
- Accompagnement du projet PAG jusqu'à l'approbation finale du ministre de l'Intérieur;
- Les nouvelles zones de développement devraient généralement être conçues de telle sorte que les destinations quotidiennes telles que les magasins, les services, les loisirs, les écoles, les installations récréatives et les autorités publiques soient accessibles à pied, à vélo ou en transports en commun;
- Nous allons promouvoir de nouvelles formes de vie: vie intergénérationnelle, appartements partagés, etc.

8) Programme pour l'administration et la démocratie

- Introduction d'un service de médiation dans la commune;
- Développement du premier étage de la Maison communale, réorganisation des services suivants: ingénieur, architecte, recette, bureau du personnel, bureau de la facturation;
- Poursuite du développement du site web et utilisation des technologies modernes dans le domaine administratif, développement de la cybercommune et sms-to-citizen;
- Fourniture de services en ligne pour les malvoyants et les malentendants;
- Tenir des séances d'information sur des sujets généraux et spécifiques (renouvellement des routes, nouveaux bâtiments scolaires, infrastructures de soins, etc.);
- Maintien du service gratuit des «bébé-nageurs»;
- Mise en oeuvre de panneaux pour les bâtiments publics et les parkings, projet Klaro;
- Renouvellement et adaptation des panneaux de signalisation des immeubles publics;
- Mise en place de nouveaux panneaux d'information pour les activités culturelles et sportives dans la commune;
- Embauche de jeunes dans le cadre de programmes de formation ou de CAE dans l'administration et dans le service régies;
- Poursuite de l'établissement d'infrastructures d'accès pour les personnes handicapées dans les zones publiques (passages pour piétons, accès aux bâtiments publics, accès aux transports publics);
- Installation de hotspots Wi-Fi;
- Nous créons des infrastructures et des offres qui peuvent garantir une mise en oeuvre attrayante et digne des cérémonies laïques (telles que les mariages et les enterrements). Les citoyens sont informés de ces offres, des différents formats et des variantes possibles;
- La commune envisagera un concept de réseau d'assistance de proximité dans les localités de Kayl-Tétange;
- La commune offrira une formation gratuite aux baby-sitters potentiels;
- La commune s'engage à assurer la formation continue de ses employés.

9) Programme pour les affaires sociales, la solidarité et la lutte contre le chômage

- Poursuite de la promotion de l'offre sociale et acquisition de nouveaux locaux conviviaux pour les citoyens;
- Un soutien et une expansion supplémentaire du CIGL Käl-Téiteng, qui réalise un travail indispensable;
- Aide aux jeunes, au moyen de la création de nouvelles places de formation dans le cadre des possibilités légales;
- Continuer de lutter contre le chômage en étroite coopération avec les autorités publiques ou les organisations privées;
- Soutien de la «fête des voisins» dans les différents quartiers;
- Poursuite de la participation aux actions locales et régionales de l'ADEM pour initier les jeunes au monde du travail;
- Promouvoir des cours de langue dans la commune pour créer de meilleures opportunités d'intégration pour les citoyens étrangers;
- Nomination d'un responsable des questions spécifiques de l'égalité des chances dans la commune;
- Organisation d'actions de secours en faveur des personnes dans le besoin, dans le cadre de l'a.s.b.l. «Käl-Téiteng hëlleft»;
- Un soutien supplémentaire des organisations non gouvernementales «BB+», «Initiativ Liewensufank», «planning familial», «impulse» et «Trauerwee»;
- Augmentation du budget communal pour l'aide d'urgence en cas de catastrophe;
- Augmentation de l'allocation de vie chère et ajustement de la réglementation applicable;
- Modulation de l'allocation de vie chère dans le but de réaliser des économies d'énergie;
- Examiner une infrastructure d'aide au logement pour les jeunes dans le besoin;
- Programmes de solidarité avec les communes partenaires;
- La commune promeut une structure d'emploi équilibrée entre les femmes et les hommes dans l'administration et les services communales. Elle promeut des projets et des actions sur l'identité de genre, l'orientation sexuelle et l'égalité des sexes, tels que la lutte contre la discrimination sexuelle, l'élimination des rôles sexuels et des stéréotypes sexistes, l'élimination de la discrimination sexuelle et la reconnaissance de la différenciation individuelle;
- S'attaquer à la violence dans le partenariat est aussi une responsabilité communale. La commune soutient les refuges pour femmes et les centres de conseil pour les deux sexes et sensibilise le public au sujet de la violence domestique;
- La commune crée un inventaire des appartements vacants et transmet les coordonnées de leurs propriétaires à l'AIS.

10) Programme d'infrastructure

Avec l'aide des agences gouvernementales (routes nationales et «chemins repris»):

- Support du système BHNS et accompagnement de tous les travaux d'infrastructure nécessaires sur le territoire de la commune;
- Analyse de la situation du trafic au rond-point Fred Coullen à Kayl et, si nécessaire, prise des mesures en accord avec les autorités publiques.

En responsabilité propre (infrastructures communales):

- Rénovation des rues de l'industrie et Biermecht;
- Rénovation de la rue de la Chapelle, de la Rue Notre Dame près de la «Léiffträchen» et de la rue de la Montée;
- Réhabilitation du «Hesselsbiert»;
- Établir un plan de six ans pour la préservation des routes et des places communales existantes;
- Refection du tapis et un éclairage sur la «Hesselsbunn» (sentier pédestre et cyclable) entre «Langertengaass» et le «Didelstergrond»;
- Promotion du développement du réseau cyclable, avec les autorités publiques;
- Réaménagement de l'ancien accès menant au cimetière de Kayl;
- Mise en place d'une infrastructure d'alimentation en eau de source dans le réseau d'eau potable.

11) Programme pour la culture

- Dans la politique culturelle de la commune, nous veillerons à ce que toutes les classes sociales, ainsi que les écoles, les SEA, les centres de jeunesse et les travailleurs culturels soient impliqués;
- Création d'un centre culturel «Schungfabrik», en association avec d'autres centres culturels régionaux et nationaux;
- Extension du centre culturel existant au moyen d'un musée local, d'une galerie et d'un auditorium;
- Création d'une équipe qui accompagne professionnellement le développement du musée, en accordant une attention particulière à l'aspect éducatif, à la créativité et à la transmission de notre histoire aux jeunes générations;
- La commune encourage spécifiquement les associations culturelles ou les travailleurs culturels qui favorisent la participation des enfants ou des adolescents ainsi que l'échange et l'intégration interculturels et / ou intergénérationnels;
- La commune assure l'archivage et la préparation appropriée des événements historiques locaux (mémoire collective) ainsi que l'histoire des différents lieux, quartiers ou bâtiments;
- L'offre culturelle pour les personnes handicapées devrait être élargie: elles doivent avoir accès à l'éducation musicale dans le cadre d'un projet d'inclusion;
- Un soutien supplémentaire aux associations culturelles locales;
- Extension de l'offre artistique et culturelle, si nécessaire également dans le contexte de la ville culturelle Esch 2022;

- Création d'un autre parcours culturel, «de Minettswee», en collaboration avec le CIGL local et le Ministère du Tourisme;
- Combiner les deux itinéraires culturels existants, Kayl et Tétange, pour créer un sentier de randonnée international permanent;
- Examen de la faisabilité de nouveaux itinéraires culturels;
- Promotion de l'appui des artistes locaux;
- Promouvoir la création artistique en fournissant, comme le fait l'Etat, un pour cent du coût total des bâtiments publics pour l'acquisition d'objets d'art;
- Prendre soin de la journée internationale des mineurs en collaboration avec le Syndicat d'Initiative et de Tourisme;
- Préservation de la traditionnelle fête du «Boarbelendag» le 4 décembre de chaque année;
- Examiner la construction d'une salle des fêtes destinée à l'utilisation par des associations locales et des particuliers;
- Entretien du monument en l'honneur du premier député ouvrier Jean Schortgen au cimetière de Tétange, ainsi que du Monument national des mineurs à Kayl;
- Préservation du tissu historique de nos villages dans le cadre du Plan d'Aménagement Général, soutien aux initiatives y relatives du ministère de la Culture;
- Accompagner l'initiative du gouvernement concernant la séparation des églises et de l'État;
- Refonte du concept de la «Journée des récompenses» pour le domaine de la culture;
- Construire des armoires à livres dans des endroits stratégiques.

12) Programme pour les personnes âgées

- Nous mettrons en place un plan communal pour les personnes âgées, ensemble avec les personnes intéressées. Ce plan reflète la diversité du groupe de gens âgés, contient des mécanismes contre la solitude dans la vieillesse, promeut l'autonomie et la participation active des personnes âgées et favorise la vie sociale, culturelle et politique;
- Une vie assistée et des concepts de vie semi-autonomes seront mis en place en coopération avec les citoyens;
- Accompagner la convention «Fondation Stëftung Hëllef Doheem», voté le 15 février 2017, sur l'aide à la vie à la maison et le service "Senior Plus" (Rencontres intergénérationnelles, services de mobilité, Mëttesdësch, les aidants naturels);
- Soutien et développement de la «Journée du troisième âge»;
- Poursuite de la mise à niveau de la Commission des séniors, qui veille aux intérêts du troisième âge;
- Des événements supplémentaires seront proposés dans le cadre du «Club House aux Sauerwisen» à Kayl et à Tétange;
- Pour les personnes âgées dont les possibilités de déplacement sont limitées, il est important d'offrir des services et de faire des achats près du lieu de résidence. Afin de participer à la vie sociale de notre commune, un environnement sans obstacles et adapté aux piétons est indispensable. Plus

précisément, cela signifie: un bon éclairage public, une signalisation claire, des sentiers pédestres sécurisés, des espaces verts et un nombre suffisant de bancs dans les parcs;

- Extension d'un service Mini-Bus pour le 3e âge;
- Développement de cours d'informatique et de téléphone mobile adaptés aux concitoyens plus âgés;
- Offrir d'autres activités sportives pour les personnes âgées;
- Organisation de conférences sur des sujets spécifiques de l'âge.

13) Programme pour le sport et les loisirs

- En offrant et en soutenant des activités sportives, la commune joue un rôle important dans la promotion de la santé de ses citoyens. Le sport remplit un certain nombre de fonctions qui ont un impact positif sur la cohésion sociale dans la société;
- En collaboration avec les associations locales, la municipalité offrira un large éventail d'activités sportives et de cours destinés à différents groupes d'âge et populations;
- Construction de terrains de beach volley-ball;
- Marquage d'une piste de jogging dans les parcs communaux entre Kayl et Tétange et d'un parcours avec équipement de condition physique;
- Examiner le besoin d'un terrain multisport;
- Accompagner les efforts de la Pétanque Kayl pour de nouveaux terrains de jeux, respectivement de terrains couverts;
- Construction de terrains de pétanque de loisirs;
- Construction de jardins communautaires;
- Entretien du réseau de pistes cyclables et de sentiers;
- Refonte du concept de la «Journée des récompenses» pour les sportifs méritants et les lauréats de loisirs;
- Coordination de la participation à la Nuit du sport;
- Échange avec les communes partenaires étrangères dans le domaine du sport;
- Construction de stations de lavage de vélos et d'un parcours d'adresse pour les enfants et les adolescents.

14) Programme pour la sécurité, le service d'incendie et la protection civile

- Soutenir notre police locale pour obtenir un cadre de fonctionnaires adapté;
- Assistance à la Police en chargeant les «agents municipaux» des infractions mineures (après adoption de la loi y relative);
- Organisation du «Comité de prévention» local, participation aux événements régionaux de sécurité avec la police et le procureur;

- Coopération avec la police pour les règlements généraux de la circulation et pour les règlements de circulation temporaires;
- Coopération avec le Centre d'intervention en favorisant les membres actifs dans le service communal;
- Extension du programme des défibrillateurs, maintenance du matériel existant et organisation de réunions d'information sur ce sujet;
- Vérification de toutes les installations de sécurité communales par le responsable de la sécurité.

15) Programme pour le tourisme

- Un soutien supplémentaire du syndicat d'Initiative dans la publication du «Blidchen», qui paraît chaque trimestre;
- Mettre en place un point de contact dans les locaux du syndicat, aux arrêts des transports publics et éventuellement des entrepreneurs privés comme point de départ pour le parcours touristique permanent à créer;
- Participation aux activités de l'office du tourisme régional (ORT);
- Implication du Monument national des mineurs dans la campagne de publicité et les actions du Musée national des mines de Rumelange;
- Assistance à l'organisation de l'«Aktioun schéin Dierfer» du Syndicat;
- Achèvement du troisième parcours culturel «Minettswee», la publicité de tous les parcours de la commune à travers le syndicat et l'ORT. La commune, avec les associations locales et les communes voisines, initie le développement d'un concept touristique pour la région. La priorité est ainsi donnée à la préservation et à l'utilisation douce du patrimoine naturel, culturel et historique;
- La commune dresse un inventaire des bâtiments, des places ou des paysages dignes de protection et élabore une stratégie pour les préserver et les moderniser. Par la suite, cet inventaire doit être complété par des infrastructures revalorisées à l'aide de matériel d'information attrayant.

16) Programme pour l'industrie et le commerce

- En termes de consommation de biens et de services, la commune est guidée par des critères écologiques, sociaux et éthiques;
- Ces critères sont incorporés dans chaque subvention publique (achat communal), tels que dans le cahier des charges des appels d'offres, dans les marchés et à l'achat de marchandises, sur l'utilisation des fonds, des subventions d'associations, etc;
- Soutenir l'association locale des commerçants dans ses efforts pour maintenir un monde des affaires diversifié et organiser régulièrement des activités commerciales;
- Accompagner les efforts privés pour localiser des activités commerciales et des emplois sur le territoire de l'ancien crassier;
- Planification, dans des endroits appropriés, d'autres magasins et de bureaux dans la future zone de développement Kayl-Nord;
- Soutenir les initiatives en faveur de l'émergence de jeunes entreprises créatrices d'emplois, par exemple en fournissant des locaux;

- Politique d'accueil à l'encontre des entreprises qui créent des emplois dans notre commune;
- Les efforts visant à maintenir le centre de Kayl comme une rue commerciale et de services seront renforcés grâce à des mesures en matière de la circulation et par une politique ciblée pour le stationnement à court terme, respectivement le remodelage du quartier central des affaires.